

A NNEE 1963 -Ø- N°450 /PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution
de la République du Dahomey ;

VU le Décret N°432/PR du 11 Septembre 1963 portant formation
du Gouvernement de la République du Dahomey,

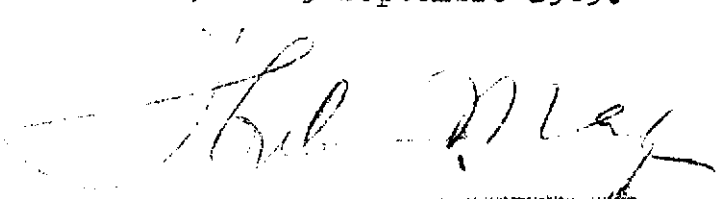
D É C R Ê T E :

Article 1er - Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation, assurera l'intérim du Ministre des Affaires
Intérieures et de la Sécurité, pendant l'absence de Monsieur Mama AROUNA.

Article 2 - Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation, assurera l'intérim du Ministre des Finances et
des Affaires Economiques, pendant l'absence de Me Bertin BORNA.

Article 3 - Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./-

PORTO-NOVO, le 19 Septembre 1963.


H. MAGA

Ampliations :

PR	15
AND	2
Ministres	17
MJL	1
MAIS	1
MFAE	1
SGG	4
JORD	1